

**Objectifs**

Acquérir et comprendre les bases de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail. Connaître la législation, les normes et réglementations applicables à l'activité de l'entreprise concernée. Maîtriser les problématiques Santé Sécurité au travail qui lui sont confiées (procédures, Document unique..).

**Public :**

Tout salarié désigné par l'employeur, responsables délégués, délégués prévention, travailleurs salariés...)

**Pré requis :**

Âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un avis favorable du médecin du travail pour l'aptitude au poste.

**Méthodes pédagogiques :**

Animation groupale active et participative. Les apports théoriques seront réalisés par un formateur agréé (Ingénieur en prévention des risques professionnels). Outils pédagogiques adaptés aux situations.

**Contenu pédagogique**

Le contexte réglementaire  
Rôle et responsabilité de l'employeur et des salariés  
Les enjeux de la prévention  
Enjeux financiers et juridiques  
Réglementation santé sécurité  
La Délégation de Pouvoir  
Les formations à la sécurité  
Appropriation de la démarche  
Analyser un accident de travail  
La sécurité des équipements et des lieux de travail  
La création d'un plan de prévention  
Organiser une veille juridique

**Validation de la formation**

Une attestation d'assiduité et un document « attestation de compétences » seront délivrés à l'issue de la formation.

**Durée : 2jours (14 h)****Tarifs :**

Intra entreprise : Nous consulter([contacts.reflex@gmail.com](mailto:contacts.reflex@gmail.com))

Inter entreprise :460 € Net de taxe/stagiaire

Depuis 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L. 4644-1 al1 du Code du travail).